



Déclaration des mini-motos et mini-quads :

Le décret d'application n°2008-1455 du 30 décembre 2008 dont l'entrée en vigueur a été fixée au 2 juin 2009, prévoit les modalités de déclaration et d'identification des engins en question (cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur, dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h et qui ne sont pas soumis à réception, c'est-à-dire qui ne sont pas conçus et autorisés pour circuler sur la voie publique).

A compter de cette date, les propriétaires actuels disposent d'un délai de 6 mois pour déclarer et identifier leur engin motorisé, soit jusqu'au 3 décembre 2009. Pour toute nouvelle acquisition postérieure au 2 juin, la déclaration doit intervenir dans les 15 jours.

Le formulaire CERFA de déclaration est téléchargeable en ligne sur le site www.mon.service-public.fr. Des formulaires sont également disponibles au secrétariat de la mairie.

Eco-point :

Nous vous rappelons qu'un service de déchetterie mobile permet à chacun de se débarrasser de ses encombrants. (Matériels et matériaux non ramassés par le service de collecte des ordures ménagères).

Ce service a lieu 1 à 2 fois par mois à l'ECO-POINT, route de Chaux.

Un calendrier a été distribué en début d'année avec les agendas de la Communauté de Communes. Si vous l'avez égaré, téléphonez en mairie pour vous renseigner.

Toute personne déposant des encombrants en dehors des dates de dépôt s'expose à une amende. L'employé communal ne pouvant passer son temps à ramasser les dépôts sauvages. Merci de votre compréhension.

Votre calendrier d'activités :

- le 13 septembre, l'association du Tennis Club organise le vide grenier en collaboration avec le comité animation ;
- le 13 septembre également : journée portes ouvertes à l'aéro-club de Chaux ;
- le 20 septembre, journée portes ouvertes pour les habitants de Lachapelle sous Chaux au musée Gantner ;
- le 17 octobre, le Club des Chaperottes organise son loto, réservez votre soirée ;
- le 7 novembre, soirée friture ;
- le 13 décembre, repas des anciens du village ;
- le 19 décembre, Noël des enfants ;
- le 31 décembre, le repas de la Saint Sylvestre.

Activités extra-scolaires :

Notre commune bénéficie de l'organisation d'activités proposées par le Centre Socio Culturel de la Haute Savoureuse, dont les locaux sont à Giromagny.

N'hésitez pas à vous en rapprocher pour inscrire vos enfants dans les nombreuses activités proposées

Par ailleurs, si vous souhaitez inscrire vos enfants dans un cursus musical, sachez que cela est possible à l'école de musique de Rougegoutte. Renseignez-vous en mairie de Rougegoutte ou dans notre mairie

Sachez enfin, que les activités Tennis de Table et échecs reprendront la 2^{ème} semaine de septembre, les inscriptions sont à faire auprès du Président du Club de Tennis, monsieur Christian PROST, 8 rue du Moulin.

Une section danse moderne devrait voir le jour. Les personnes intéressées par cette activité sont priées de prendre contact directement avec Christian PROST, 8 rue du Moulin.

Ordures Ménagères :

Nous ne triions pas assez nos ordures ménagères. 226,08 Kg d'ordures ménagères ont été collectées en 2008 par habitant dans notre commune (contre 98,63 Kg pour Bourg sur Châtelet par exemple). Si nous voulons éviter une trop grande augmentation de la taxe de collecte des O.M. **il faut trier plus** (carton, papier, verre, plastique, tetra-brick) **et composter**. (voir le détail de la collecte 2008 au dos)